

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10146*
5 mars 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 MARS 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre qui vous a été adressée le 2 mars 1971 par le représentant permanent de la Jordanie (A/8290, S/10139) et de faire la déclaration suivante.

Cette lettre est une autre étape de la campagne de déformation des faits et de provocation politique que le représentant de la Jordanie ne mène que depuis trop longtemps. Dans des lettres que je vous ai adressées antérieurement, j'ai mis en évidence quelques exemples flagrants de sa présentation erronée des faits.

En ce qui concerne la Compagnie d'électricité, les faits sont les suivants :

Compte tenu de la situation à Jérusalem, il est apparu nécessaire, pour assurer la continuité et la bonne marche des services de fourniture d'électricité à la population de Jérusalem, d'apporter des modifications indispensables concernant certains éléments de la propriété publique de ces services.

Il convient cependant de souligner qu'aucun changement quel qu'il soit n'est intervenu en ce qui concerne les droits de propriété des particuliers, Arabes ou autres, ou d'autres organismes publics, qui représentent en fait la grande majorité des actionnaires de la Compagnie d'électricité de Jérusalem.

Il convient également de noter que la compagnie continue à fonctionner avec l'aide, notamment l'aide financière, du Gouvernement israélien dans

* Publié également sous la cote A/8295.

toute la zone comprise dans sa concession et qu'elle poursuit ses opérations de façon absolument normale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Yosef TERKOH

